



---

## **Brève de - 2025-11-07T16:00:01+0100**

Soumis par xavier.derauli... le ven 07/11/2025 - 16:00

### Texte

? Le saviez-vous ? Dès 16 ans, faites-vous recenser à la mairie de votre commune. Vous participerez ensuite à la journée défense, obligatoire pour s'inscrire à un examen (bac, permis de conduite...).

### Thématique(s)

Démocratie - Citoyenneté

### Date publication

ven 07/11/2025 - 16:00

---

**Source URL:** <https://encommun.montpellier.fr/node/4069>